RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture et livraison de mobilier urbain de voirie - Programme 2027-2031

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 7 décembre 2026 à 12:00

Rennes Métropole
Direction Voirie
Mel: pisu-dv@rennesmetropole.fr
CS93111
35031 Rennes cedex
Tél : 02 23 62 23 90

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture et livraison de mobilier urbain de voirie - Programme 2027-2031
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
5.2 - Présentation des variantes 9
5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes 9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
6.1 - Transmission électronique 10
6.2 - Transmission sous support papier 11
7 - Examen des candidatures et des offres 12
7.1 - Sélection des candidatures 12
7.2 - Attribution des accords-cadres 12
7.3 - Suite à donner à la consultation 13
8 - Renseignements complémentaires 13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
8.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture et livraison de mobilier urbain de voirie - Programme 2027-2031

La consultation est pilotée par le service Voirie de Rennes Métropole, mais s'inscrit dans le cadre de la centrale d'achat métropolitaine REGATE, Rennes Groupement achat territorial.
Sont donc partiellement intégrés les besoins des 42 autres communes membres de Rennes Métropole et de quelques partenaires (types Sociétés Publiques locales ou autres), ci-après dénommés "acheteur".
REGATE est dénommée ci-après "Pouvoir adjudicateur"
REGATE est la centrale d'achats métropolitaine, créée par Rennes Métropole et la Ville de Rennes, ci-après dénommés "pouvoir adjudicateur", au bénéfice de ces dernières, des 42 autres communes membres de Rennes Métropole et de quelques partenaires (type Sociétés Publiques Locales ou autres), ci-après dénommés "acheteur". Les communes sont libres d'adhérer à REGATE par le paiement d'une adhésion annuelle. Ce dispositif innovant a pour objectif d'optimiser, de faciliter et de mutualiser les achats dans un souci économique et de développement durable, et ce pour tous les membres de REGATE. Crée en vertu de l'ordonnance n° 2015.899 du 23 juillet 2015, REGATE se veut simple, facile et agile, avec un mode de fonctionnement non contraignant qui permette de développer une offre de service génératrice de valeur pour les utilisateurs.

Lieu(x) d'exécution :
Territoire de Rennes Métropole

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture et livraison de potelets fixes et amovibles
02	Fourniture et livraison de barrières
03	Fourniture et livraison de supports vélos et demi sphères
04	Fourniture et livraison de potelets à mémoire de forme

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34928400-2	Mobilier urbain

Lot(s)	Code principal	Description
01	34928400-2	Mobilier urbain
02	34928400-2	Mobilier urbain
03	34928400-2	Mobilier urbain
04	34928400-2	Mobilier urbain

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre, étant précisé que le maître d'ouvrage exigera que le mandataire soit solidaire dans le cas d'un groupement conjoint.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Le candidat pourra proposer comme alternative à la galvanisation, un procédé par cataphorèse ou électrozinguage. Dans ce cas, le procédé devra être explicité et apporter une protection au minimum équivalente à la galvanisation.
03	Le candidat pourra proposer comme alternative à la galvanisation, un procédé par protection cathodique (par anode de zinc), électrozinguage. Dans ce cas, le procédé devra être explicité et apporter une protection minimum équivalente à la galvanisation.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP. Le contrat est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification.

Le contrat peut être reconduit tacitement 3 fois par période successive de 1 an, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité du contrat en cours.

Une éventuelle décision de non-reconduction ne donnera lieu à aucune indemnité.

Dans l'hypothèse d'un risque de franchissement prématuré du montant maximum avant l'échéance de la période en cours, le contrat pourrait être reconduit par anticipation pour la période suivante avant la date initialement prévue pour cette reconduction. Dans ce cas, le titulaire sera informé de cette décision par courrier.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- le règlement de consultation
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- le bordereau de prix unitaire (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le mini questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique https://marches.megalis.bretagne.bzh ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.	Non
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non
Le RIB du candidat ou du groupement	Non
Le mini-questionnaire Egalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations, à annexer au mémoire technique	Non
Les échantillons prévus au DCE	**Non**
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

La signature des pièces d'un marché public intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.
Le candidat retenu s'engage à signer au plus tard lors de l'attribution, les pièces du marché conformément aux tableaux de ce présent article.

Le mémoire technique devra développer les points suivants :

- **Moyens dédiés au marché :** Effectif dédié au marché, outils de conception et de fabrication, qualifications professionnelles, planning de fabrication et information du pouvoir adjudicateur, qualité et provenance des fournitures et matériaux...

- **Méthodologie de travail et d'organisation pour la phase livraison** – Organisation et mesures mise en œuvre pour respecter les délais contractuels.

-Modalités d'interface et de suivi en cas de non-respect des engagements contractuels et de désordres affectant les fournitures.

- **Performances environnementales** : Analyse cycle de vie des produits (utilisation de matériaux recyclés, limitation de la perte de matière, de la consommation d'énergie dans le processus de fabrication, limitation à l'exposition de produits nocifs pour la santé...), gestion des déchets, impact transport (état de la flotte de véhicules, optimisation des distances parcourues...)

Ce mémoire technique devra se limiter à **50 pages.**

Égalité Homme Femme :

Le candidat doit compléter le mini-questionnaire « Égalité femme-homme et lutte contre les discriminations » fourni dans le DCE et à annexer au mémoire technique du candidat. (Le cas échéant, vous pouvez contacter :

- Mme Ariane COUSIN, Chargée de mission lutte contre les discriminations 02.23.62.22.07 a.cousin@rennesmetropole.fr
- Mme Emilie TALOUDEC, Référente égalité professionnelle au sein de la Direction des ressources humaines 02.23.62.11.10 e.taloudec@rennesmetropole.)

Pour la production des catalogues publics, le candidat indiquera avec précision les modalités d'accès à d'éventuels **e-catalogues (site, code d' accès,..).**

Les candidats s'attacheront à apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier d'offre dans son volet technique comme dans son volet financier, et à procéder aux vérifications nécessaires avant son dépôt.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également expliciter les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination, la qualité des sous-traitants, les moyens et compétences apportés ainsi que l'organisation qui en découlera pour la réalisation de la prestation.

Il appartient au candidat de spécifier dans son offre les éléments insusceptibles de communication à des tiers au titre de la protection du secret industriel ou commercial ou toute autre protection juridique.

TAUX DE COUVERTURE DU BORDEREAU 100% :
Toute offre qui ne présenterait pas un taux de couverture des références de prix au bordereau du lot considéré de 100% serait considérée comme irrégulière.

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront à l'appui de leur dossier technique, les échantillons suivants :
lot 1 :
1 potelet boule à sceller boule blanche hauteur 0.9 m hors sol
1 potelet boule amovible avec embase hauteur 0.9m hors sol avec clé de verrouillage

lot 2 :
1 barrière de protection piétons 1.48m à sceller

lot 3 :
1 support vélos avec lisse inox largeur 0.75m

1 support vélos sans lisse inox largeur 0.5m

lot 4 :
1 potelet à sceller hauteur 0.90m hors sol
1 potelet amovible à sceller hauteur 0.90m hors sol avec embase
L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'absence des échantillons rendra l'offre irrégulière.

Afin d'éviter toute détérioration lors du transport, chaque échantillon devra être soigneusement emballé et comporter les mentions suivantes :
- Raison sociale
- Adresse
- Objet de la consultation

Les échantillons devront être livrés aux dates et heures limites de remise des offres à l'adresse suivante :
Centre technique Municipal de la ville de Rennes
40, rue jean marie huchet- porte L
tél : 02.23.62.18.83 ou 06.24.13.64.59
Horaires de livraison du lundi au vendredi inclus : De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
Un accusé de réception sera remis à chaque entreprise qui aura déposé les échantillons demandés.

Conditions de restitution ou d'indemnisation d'échantillons :

ATTRIBUTAIRE
Les échantillons remis constitueront les fournitures de référence dans le cadre de l'exécution du marché. Ils seront donc contractuels
Les échantillons remis par le titulaire seront conservés par le pouvoir adjudicateur en tant que témoin de l'engagement de l'entreprise, le pouvoir adjudicateur se réservant la possibilité de résilier le contrat si les prestations se révélaient non conformes à ce(s) témoin (s).

POUR LES NON RETENUS :
Dans l'hypothèse où l'échantillon ne pourrait être restitué dans son état initial du fait de la réalisation de tests, l'entreprise pourra se faire indemniser sur demande écrite formulée dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier l'informant du rejet de son offre, sur la base de 50% du prix unitaire figurant au bordereau de prix.
Toutefois, elle ne procédera à l'indemnisation des échantillons remis par les entreprises non retenues qu'à la condition qu'elles aient présenté des offres appropriées et acceptables au sens de la règlementation.
En tout état de cause, aucun échantillon ne sera réexpédié vers l'entreprise qui l'a remis. Il appartient au candidat de venir le récupérer à l'adresse de son dépôt. Aucune indemnisation ne sera octroyée dans cette hypothèse.
Ces dispositions concernant les modalités de restitution ou d'indemnisation des échantillons prévalent sur toutes autres conditions fixées par les candidats, notamment dans leur bordereau de livraison, lors de la remise de leur(s) échantillon (s).

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Direction Voirie
Secrétariat
CS 93111
71 Rue Dupont des Loges
35031 RENNES

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
1.1-Qualité du mobilier jugé au travers des échantillons (section des pièces, solidité et résistance des soudures et des assemblages, uniformité de la galvanisation et au thermo-laquage...) -Optimisation du délai de garantie, Démarche qualité - Alternative à la galvanisation pour la variante sauf pour le lot 2 et le lot 4	*40.0*
1.2-Pertinence des moyens et de l'organisation mis en place pour assurer le respect des délais	*20.0*
2-Prix des prestations	30.0
3 -**Performances environnementales**: Analyse cycle de vie des produits (utilisation de matériaux recyclés, limitation de la perte de matière, de la consommation d'énergie dans le processus de fabrication, limitation à l'exposition de produits nocifs pour la santé...), gestion des déchets, impact transport (état de la flotte de véhicules, optimisation des distances parcourues...)	10.0

Le pouvoir adjudicateur dispose de la faculté de solliciter des précisions auprès de candidats dont le dossier offre nécessiterait à ses yeux des éclaircissements. Cette initiative pourra intervenir exclusivement à partir de supports électroniques, par mail, auprès des candidats concernés.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Renseignements administratifs :
Auprès de : Marylène Sorre
Téléphone : 02.23.62.26.24
Courriel : pisu-dv@rennesmetropole.fr

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh, la référence de la consultation étant indiquée en bas de page du présent document. Ils transmettront en particulier leur questionnement d'ordre technique obligatoirement par l'intermédiaire de ce profil acheteur.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics
22 Mail Pablo Picasso
44042 NANTES

Tél : 0253467983
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr